

RGPD : OBLIGATIONS DES ACTEURS DE L'ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
DL240C		Bases	E-Learning	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les dispositions définies par RGPD dans ses pratiques professionnelles
- Formation compatible DDA éligible en tout ou partie aux compétences fixées par l'arrêté du 26 septembre 2018, dans le cadre de l'article R 512-13-1 du Code des assurances.

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

Formateur(s) :

Maître Dubois-Vieuloup est avocate associée chez Choisez & Associés mais également formatrice pour l'Ifpass, intervenant tout particulièrement sur des thèmes liés à la l'assurance et à la conformité. Aussi à l'aise dans la conception et l'animation de formations à distance qu'en présence, Maître Dubois-Vieuloup a écrit de nombreuses formations digitales comme le droit du contrat d'assurance ou encore le RGPD.

Les plus de la formation :

L'assurance est un secteur particulièrement soumis à la réglementation. Parmi les grands textes venant le structurer, le Règlement Général de Protection des Données, le RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, occupe une place toute particulière. En effet, l'objet de cette réglementation, la donnée personnelle, est au cœur de l'activité de tout assureur qui a besoin d'avoir une connaissance fine des caractéristiques du bien à garantir et de la situation de ses assurés lors de la souscription mais également au moment de la réalisation du sinistre.

Aussi, cette formation se présente comme une première occasion de découverte du RGPD et de sa mise en œuvre par les acteurs de l'assurance.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
PLANETE CSCA RH ici >>

PROGRAMME

C. RGPD : obligations des acteurs de l'assurance

1. Obligations et responsabilités des compagnies d'assurance
2. Applications concrètes de ces obligations et responsabilités

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et

inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Formation compatible DDA éligible en tout ou partie aux compétences fixées par l'arrêté du 26 septembre 2018, dans le cadre de l'article R 512-13-1 du Code des assurances.

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".

Vous avez dit webcocoons ? Tout à fait ! Le webcocoons est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Le module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Souscripteurs
Gestionnaires contrats et sinistres
Toute personne amenée à gérer des données clients

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/02/2026 à 06:34